



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026/2027
USPEG Section montagne – Club affilié FSGT
ADHESION + LICENCE JEUNES (13 à 18 ans)

Virement ou CHEQUE - Ordre USPEG SECTION MONTAGNE

Contact A. Jeanpierre, P. Audry ou P. Azéma en cas de questions sur le montant de votre adhésion.

Consulter le courrier d'information d'adhésion avant de remplir cette fiche (site USPEG-Montagne)

Nom et Prénom :

Date de naissance : AD ☐ Extérieur ☐

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Email :

(Email IMPORTANT pour la réception de la licence électronique)

Règlement des cotisations MINEURS

Adhésion USPEG Section Montagne ----- Gratuit
Licence FSGT ----- + 39 €
TOTAL ----- 39 €

Autorisation parentale pour les jeunes mineurs

Je soussigné.e (Nom, Prénom)

responsable légal de l'enfant

autorise ☐ n'autorise pas ☐

en cas d'urgence, le responsable du groupe, de la section, à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la mise en œuvre des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer, sauf contre-indication mentionnée ci-après

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)
Signature :

☐ Cocher cette case revient à apposer sa signature

Droit à l'image

Pour connaître vos droits à l'image vous pouvez consulter le site : www.cnil.fr

Je soussigné.e (Nom, Prénom)

responsable légal de l'enfant

autorise ☐ n'autorise pas ☐

les participants aux activités du club, à mettre en ligne, ou sur support papier⁽¹⁾, des photographies sur lesquelles j'apparais de façon distincte, individuellement, ou collectivement.

Fait à

, le

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)

Signature :

☐ Cocher cette case revient à apposer sa signature

La section et ses membres, s'engagent à ne faire figurer aucune photographie pouvant avoir une connotation négative pour les personnes concernées. Dans le cas où une personne, malgré l'accord donné ci-dessus, souhaite ne plus voir apparaître tout ou partie des photographies sur lesquelles elle apparaît, la section s'engage à obtenir des auteurs, la suppression de ces dernières sur quelque support que ce soit.

(1) En cas d'impression sur support papier, ce dernier n'aurait pas vocation à une diffusion à l'extérieur du club sauf demande explicite faite auprès des personnes concernées.